

Lettre hebdo **SUD** Éducation Calvados



Vendredi 6 janvier

INTERCATEGORIEL

ICEM-PÉDAGOGIE FREINET ET SUD ÉDUCATION

Les deux organisations se rejoignent sur les constats et analyses présentés dans un « Appel à la construction de collectifs pour des alternatives pédagogiques et sociales ».

Les politiques d'austérité que l'école publique subit aggravent les inégalités sociales et scolaires. Elles dénoncent aussi une précarisation accrue des personnels de l'Éducation nationale (A.E.S.H., C.U.I., contractuel-les enseignant-es) et la dégradation de la formation initiale et continue. Nous ne devons pas non plus renoncer à remettre en cause une école socialement inégalitaire porteuse de toutes formes de discriminations.

Le combat pour le maintien du service public d'éducation est indissociable du combat pour une autre école. Il faut défendre et transformer le service public d'éducation pour qu'il vise tout à la fois émancipation individuelle et sociale. La promotion des pédagogies coopératives est une dimension essentielle d'un projet d'une école émancipatrice.

Lisez ici l'intégralité du communiqué : communiqué-commun-sud-icem.pdf

QUESTIONNAIRE SUR LA MISE EN PLACE DE LA RÉFORME DU COLLÈGE



La réforme du collège est effective depuis la rentrée. Présentée par la ministre de l'éducation comme assurant davantage d'égalité, elle ne remplit pourtant pas cette mission : importantes disparités dans la mise en place, efficacité jamais démontrée sur les inégalités scolaires, surcharge de travail pour les enseignant-es et dégradation des conditions d'apprentissage. Trois mois après sa mise en place, SUD éducation propose un premier bilan de cette réforme du collège et invite les personnels à remplir une enquête en vue d'un bilan plus approfondi.

Vous trouverez ce questionnaire ici : <http://www.sudeducation.org/Questionnaire-sur-la-mise-en-place.html>

POUR LES DROITS LGBTQI, REPRENONS L'INITIATIVE !

La manifestation prévue le 14 janvier pour les droits LGBTQI est annulée. Dans un contexte où les attaques réactionnaires se multiplient et ne trouvent bien souvent face à elles que la frilosité des autres forces politiques sur ces questions, le tract de SUD éducation reste cependant sur le fond d'actualité !

SUD éducation rappelle que la lutte contre les stéréotypes de genre et contre toutes les formes de discriminations est une des missions de l'école. Et au-delà de l'école, le combat contre toutes les formes d'oppression est aussi celui de SUD éducation, avec pour horizon l'émancipation et l'épanouissement de toutes et tous.

Et parce que cette lutte ne peut être que globale et certainement pas catégorielle, et que toutes et tous, nous devons pouvoir avoir notre mot à dire, notre pierre à apporter, pour être acteurs et actrices à part entière, contre le patriarcat et les volontés de domination sur les êtres humains, d'un mouvement de lutte laïque, égalitaire, collectif et solidaire, SUD éducation revendique :

- la participation des élèves dans la réflexion et les pratiques pédagogiques antisexistes et antiLGBTQIphobes, pour déconstruire de façon concertée et collaborative les stéréotypes ;
- la participation de toutes les catégories de personnels car cette lutte ne peut être que globale et certainement pas catégorielle ;
- la participation de tous les parents, d'où qu'ils/elles viennent, de classe moyenne ou de quartier populaire, français ou étrangers (avec ou sans papiers), de famille hétéro ou homoparentale, athé-es ou croyant-es.

Lisez ici l'intégralité de ce tract : [tract_droits_lgbtqi.pdf](#)

ENSEIGNEMENT 1^{er} DEGRE

CTSD

Un Comité Technique Spécial Départemental aura lieu le mercredi 18 janvier. Y seront notamment abordées les mesures de carte scolaire pour la rentrée 2017. Vous trouverez ici un questionnaire à nous renvoyer si vous désirez nous communiquer les effectifs de votre école pour septembre prochain.

[questionnaire_carte_scolaire_2017_Sud_education.odt](#)

CHUT, NE LE DITES A PERSONNE... OU PRESQUE

L'ÉGALITÉ, C'EST PAS GAGNÉ !

Petit extrait d'un compte rendu de conseil d'école :

« La communauté de communes va acheter pour l'école des panneaux de basket, des buts de foot et des tables de ping-pong. Elle réfléchit aussi à des jeux pour les filles. »

C'est vrai que c'est beaucoup plus difficile de shooter dans un ballon ou de se servir d'une raquette quand on a des couettes.

LE DASEN IGNORERAIT-IL, ENCORE ET TOUJOURS, QU'IL DISPOSE DE PRÉCONISATIONS DU CHSCT POUR AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL DE SES PERSONNELS ?

Le DASEN ne réagit toujours pas alors que de nouvelles situations de souffrance des personnels sont enregistrées dans le Registre de Santé et Sécurité au Travail.

De nombreuses écoles du département signalent encore des situations délicates, des réactions violentes d'enfants en souffrance ; ces signalements sont seulement visés et restent sans suite.

Qu'attend le DASEN pour mettre en application les mesures préconisées par le Comité Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail ?

GEVA-SCO, MAINTENANT C'EST À NOUS DE LE REMPLIR

Vous ne savez pas ce que c'est ? Et pourtant ça va être à vous, professeur-es des écoles, de le remplir. Ce document, complexe était jusqu'à présent rempli par les enseignant-es référent-es afin d'établir une éventuelle reconnaissance de handicap. L'administration, ne souhaitant pas créer de nouveaux postes, décharge de cette mission les enseignant-es référent-es et la reporte sur les enseignant-es.

Pas de panique, si le document est mal rempli, la situation de handicap ne sera tout simplement pas reconnue. Les PE maîtrisent !

ACTUALITES

ÉLECTIONS TPE-TPA : C'EST MAINTENANT !

En janvier 2017, #VOTONSOLIDAIRES !

Salarié-es des TPE/TPA, il faut voter avant le 13 janvier.

Rappelez-le autour de vous.

Vous trouverez ici le matériel nécessaire : <http://election-tpe-solidaires.org/>

NON À LA RÉPRESSION, OUI AU PROGRÈS SOCIAL

Le 17 janvier, à 8h00 devant le tribunal d'instance de Caen !

Ils repoussent la date, nous poursuivons l'action !

Le secrétaire général de l'Union Locale CGT de Caen est convoqué à 8H30 au tribunal de Caen. Il est poursuivi pour « outrages » car l'UL CGT de Caen a osé mettre en cause la responsabilité du Directeur de la Sécurité Publique lors d'une manifestation contre la loi travail.

A l'audience du 23 novembre 2016, l'accusation d'outrage a été renvoyée car non recevable. Maintenant les pouvoirs publics tentent de requalifier les faits pour tenter d'obtenir une condamnation.

Comment peut-on s'acharner à ce point pour criminaliser l'activité syndicale ?

Ensemble, refusons la criminalisation de l'activité syndicale. Le gouvernement veut nous museler, montrons-lui que notre solidarité reste sans faille.

[Vous trouverez ici le tract pour cet appel](#)

DE NOTRE UNION SYNDICALE



NON À L'ÉTAT D'URGENCE PERMANENT

Le gouvernement et le parlement ont décidé de prolonger, une nouvelle fois, l'État d'urgence. Décrété suite aux monstrueux attentats de 2015, l'essentiel des mesures gouvernementales n'apporte aucune réponse efficace. En revanche, ces mesures portent gravement atteinte aux libertés, à la séparation des pouvoirs, et introduit insidieusement un changement de régime politique avec une forme d'état d'urgence permanent, s'alignant ainsi sur la politique menée aux États Unis après le 11 septembre.

Présentées au début comme des mesures applicables aux seuls actes terroristes, les mesures prises se sont vite avérées avoir une implication plus large et provoquer des dérives sécuritaires inacceptables, sans rapport avec la lutte anti-terroriste, et donnant tout pouvoir au ministre de l'intérieur et aux préfets. Comment ne pas faire le lien aussi avec des mesures de répression démesurées à l'encontre de militants syndicaux à Air France ou à Goodyear, ou la violence dont ont été victimes des milliers de manifestant-es contre la loi « travail » ? La logique répressive ouvre des portes sans fin.

Personne ne nie l'importance de protéger la population d'attentats terroristes, mais nous sommes de plus en plus nombreux et nombreuses, juristes, syndicalistes, associatif-ves, citoyen-nes, à alerter sur la démagogie sécuritaire de mesures inefficaces, inutiles, et remettant en cause nos libertés fondamentales.

Il est urgent de changer radicalement de politique économique et sociale en faveur du plus grand nombre, de réaffirmer le droit du sol contre le droit du sang, de respecter la liberté d'expression et de manifestations, et d'en finir avec la logique guerrière au-delà des frontières.

Solidaires exige la levée immédiate de l'état d'urgence. Nous nous battons pour les libertés publiques et l'égalité, contre tous les actes et politiques racistes, la répression et la stigmatisation des militant-es des mouvements sociaux, des migrant-es, des musulman-es ou supposé-es l'être, des quartiers populaires.

[Lire ici l'intégralité du communiqué](#)

C'EST QUOI CE TRAVAIL ?

Ce document a pour double objectif de présenter et mettre en débat avec les salarié-es nos propositions revendicatives et continuer à lutter contre la loi Travail en y opposant justement nos revendications.

Il s'agit, ensemble, de réécrire un code du travail digne du 21e Siècle, plus protecteur pour les salarié-es.

Nos organisations restent engagées à mener ce combat. Ce document en est un outil supplémentaire.

Les propositions qui y sont faites ont vocation à être travaillées par les salarié-es, par nos équipes locales qui feront remonter les synthèses et propositions faites lors des débats organisés dans les territoires. Une restitution nationale aura lieu au début février 2017.

[Vous trouverez ici l'intégralité de ce document](#)

COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITÉ

Une mesure bien emballée qui cache la forêt des attaques contre nos droits.

Le CPA est mis en place depuis le 1er janvier 2017. Il a été présenté par le gouvernement et par les organisations syndicales qui soutenaient le projet de loi travail (CFDT, CFTC, UNSA) comme un élément positif majeur, générateur de nouveaux droits. Nous revenons sur ce qu'il est, ce qu'il va changer pour les salarié-es et sur la façon dont il se combine avec le reste des projets gouvernementaux.

Le CPA et le CPF sont entrés en vigueur dans la fonction publique au 1er janvier 2017, par voie d'ordonnance, donc sans débat parlementaire démocratique. Pour Solidaires, le compte personnel d'activité, ensemble de droits individuels attachés à la personne, est, dans sa conception même, contraire au statut général de la fonction publique, qui est constitué de l'ensemble des droits et obligations des fonctionnaires. Le fonctionnaire est placé dans une situation statutaire et réglementaire et n'est pas lié à son employeur par un contrat de travail individuel. Le CPA, constitué de droits individuels attachés à la personne constitue une dérive vers la contractualisation des emplois. La fonction publique qui prévoit des plans nationaux et départementaux de formation continue non contingentés et réalisés sur le temps de travail n'a aucunement besoin du CPF, bien au contraire !

[Retrouvez ici l'intégralité de cette analyse](#)